



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



RELEVE DES DELIBERATIONS

REUNION DE BUREAU

20/06/2022

REUNION DE BUREAU DU 20 JUIN 2022

Ressources Humaines :

- Délibération n° 20062022/B01 : Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 ère classe

Mandat spécial :

- Délibération n° 20062022/B02 : Déplacement du congrès FNCCR de MM MEURILLON, DELVA et VERMERSCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 20 juin 2022 Délibération N° 20062022/ B01

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédation d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Le 20 juin 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est fixé à 1/3 des présents.

Date de la convocation : 31 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 21

Pouvoir :

Votants : 21

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELLEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

BUREAU SYNDICAL DU 20 juin 2022
Délibération N° 20062022/ B01
Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédation d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu la demande de mise en disponibilité à compter du 1^{er} aout 2022 de Madame Valérie SUTTER, Adjoint administratif au sein du pôle finances du SIECF et au recrutement par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2022, de Madame Marie-Pierre HEU, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, affectée sur ledit poste.

Il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2022,

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200036895-20220620-20062022_B01-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	20062022_B01
Date de la décision :	2022-06-20 00:00:00+02
Objet :	RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20220620-20062022_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220620-20062022_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	956
Nom original : D_lib_N_ 20062022 B01 cr_ation poste adj admin ppl 1__re classe.pdf	application/pdf	172209
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220620-20062022_B01-DE-1-1_1.p df	application/pdf	172209

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	22 juillet 2022 à 12h03min56s	Dépôt initial
	En attente de transmission	22 juillet 2022 à 12h03min57s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	22 juillet 2022 à 12h03min59s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	22 juillet 2022 à 12h09min09s	Reçu par le MI le 2022-07-22

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 20 juin 2022 Délibération N° 20062022/ B02 Mandat spécial - Déplacement au Congrès FNCCR de MM Meurillon, Delva et Vermersch

Le 20 juin 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est fixé à 1/3 des présents.

Date de la convocation : 31 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 21

Pouvoir :

Votants : 21

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

BUREAU SYNDICAL DU 20 juin 2022
Délibération N° 20062022/ B02
Mandat spécial - Déplacement au Congrès FNCCR
de MM Meurillon, Delva et Vermersch

Exposé et proposition :

Vu l'article L.2123-18 du CGCT et R 2123-22-1 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau syndical pour déterminer le cadre et les modalités de remboursement des mandats spéciaux,

Considérant que le SIECF est membre de la FNCCR, au titre des compétences AOD électricité, AOD gaz, efficacité énergétique et éclairage public,

Considérant que la FNCCR organise son Congrès triennal du 27 au 29 septembre 2022 à Rennes où le SIECF TE Flandre disposera d'un stand commun avec les syndicats d'énergie de la Région sous le nom TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTS DE FRANCE (Aisne / Cambrésis / Flandre / Oise / Somme),

Vu le programme du Congrès, qui comprendra quelque soixante conférences thématiques, réparties en séances plénières, tables-rondes et ateliers, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux. L'exposition attenante au congrès est également organisée pendant cette durée. Le salon mobilise une centaine d'exposants, principalement des partenaires de la FNCCR et des entreprises en lien avec les activités précitées.

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2.000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Monsieur le Président propose :

- Qu'il soit donné mandat spécial à Franck MEURILLON, Hervé DELVA, Jérôme VERMERSCH, Vices-Président du SIECF pour représenter le SIECF TE FLANDRE au Congrès de la FNCCR organisé à Rennes du 27 au 29 septembre 2022,
- Que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration soient pris en charge par le SIECF TE FLANDRE soit par paiement direct au prestataire, soit par remboursement à posteriori pour les frais engagés sur place et non réglés directement au prestataire (sur présentation d'un justificatif),
- Il est précisé que les crédits afférents sont inscrits au BP 2022

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	20062022_B02
Date de la décision :	2022-06-20 00:00:00+02
Objet :	Mandat Spécial : Déplacement au Congrès de la FNCCR de MM Meurillon, Delva et Vermersch
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-200036895-20220620-20062022_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier : 059-200036895-20220620-20062022_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
Nom original : D__lib N__ 20062022 B02 _ Mandat sp__cial Congr__s.pdf	application/pdf	197453
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20220620-20062022_B02-DE-1-1_1.p df	application/pdf	197453

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juillet 2022 à 14h03min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juillet 2022 à 14h03min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juillet 2022 à 14h03min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juillet 2022 à 14h08min46s	Reçu par le MI le 2022-07-28